

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PEVELE

SEANCE DU 27 MARS 2025

CONVOCATION DU 21 MARS 2025

Le jeudi 27 mars 2025, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire

Nombre de conseillers : 19

Présents :

Monsieur Bernard CHOCRAUX, Monsieur François DESPREZ, Madame Laetitia THELLIER-CUVELIER, Monsieur Paul BAERT, Madame Peggy GELEZ, Monsieur Bruno CHACORNAC, Monsieur Jean-Pierre ROCHE, Madame Annie BROUTIN, Madame Maria DA SILVA MARTINS, Madame Christine CARON, Monsieur Alexandre BOUVRY, Madame Elodie DELATRE, Madame Céline SINIARSKI, Monsieur Dominique LA GANGA, Monsieur Vincent GOHIER

Procurations :

Madame Isabelle PERAL à Madame Maria DA SILVA MARTINS

Monsieur Christophe OLIVE à Monsieur Bruno CHACORNAC

Absents :

Monsieur François HENRIQUET

Madame Julie DELTOUR

Secrétaire de séance : Madame Céline Siniarski

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Il remercie les élus de leur présence.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2025.
2. [FINANCES] Vote du compte financier unique (CFU).
3. [FINANCES] Vote concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2024.
4. [FINANCES] Vote des taux des taxes locales directes.

5. [FINANCES] Vote du budget primitif 2025.
6. [FINANCES] Vote des subventions aux associations pour 2025.
7. [FINANCES] Délibération annule et remplace la délibération 63/2024 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
8. [FINANCES] Autorisation de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'installation de deux feux tricolores dits « feux récompenses ».
9. [MARCHÉS PUBLICS] Mise en place d'une convention de groupement de commandes Assurances statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC.
10. [MARCHÉS PUBLICS] Mise en place d'une convention de groupement de commandes Vérifications réglementaires des Etablissements recevant du public (ERP).
11. [MARCHÉS PUBLICS] Mise en place d'une convention de groupement de commandes Vérifications réglementaires et maintenance des extincteurs.
12. [MARCHÉS PUBLICS] Signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'évolution du réseau graines de culture(s).

Point N°1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2025.

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors du précédent conseil municipal et demande s'il y a des questions.

Le compte rendu du conseil municipal du 6 février 2025 est adopté avec **16 voix pour**.

Arrivée de Monsieur Alexandre BOUVRY à 18h37.

Point N°2 : [FINANCES] Vote du compte financier unique (CFU).

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré (pas de budget supplémentaire pour 2024) ;

1 - Lui donne acte de la présentation faite au compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

	Dépenses	Recettes
Prévu	3 015 790,22 €	3 015 790,22 €
Réalisé	1 295 782,57 €	2 260 827,03 €
Reste à réaliser	264 813,35 €	268 088,39 €

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Prévu	1 878 490 €	1 878 490 €
Réalisé	1 426 504,66 €	1 995 982,15 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €

Résultat cumulé de clôture de l'exercice

Investissement	965 044,46 €
Fonctionnement	569 477,49 €
Résultat global	1 534 521,95 €

2 - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie et aux crédits, portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée.

Monsieur Desprez explique que l'adoption du Compte Financier Unique (CFU) valide la gestion des finances de la commune pour l'année passée et propose de passer au vote.

Le Compte Financier Unique (CFU) 2024 est adopté à l'unanimité **(16 voix pour)** puisque Monsieur le Maire est sorti pour cette délibération et qu'il ne peut voter en son nom.

Point N°3 : [FINANCES] Vote concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Après avoir entendu et approuvé le CFU 2024 ;

Constatant les résultats suivants :

Excédent réel de fonctionnement de	367 920,97 €
Excédent reporté de	201 556,52 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	569 477,49 €
Déficit réel d'investissement de	- 613 122,86€
Excédent reporté de	1 578 167,32 €
Soit un excédent d'investissement sans les RAR de	965 044,46 €
Dépenses en Reste à Réaliser de	- 264 813,35 €
Recette en Reste à Réaliser de	268 088,39 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	968 319 50 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Cette affectation permettra de constituer une recette pour les investissements prévus cette année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité **(17 voix pour)**, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	569 477,49 €
Affectation complémentaire en réserve (au compte 1068)	300 000 €

Résultat reporté en fonctionnement (002)	269 477,49 €
Résultat d'investissement reporté (001)	968 319,50 €

Point N°4 : [FINANCES] Vote des taux des taxes locales directes.

Par délibération N°24/2024 du 12/04/2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 19,35 %

TFB : 35,61 %

TFPNB : 60,52 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, à la suite de ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

TH : 19,35 %

TFB : 35,61 %

TFPNB : 60,52 %

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour).

Point N°5 : [FINANCES] Vote du budget primitif 2025.

M DESPREZ présente le budget primitif 2025.

La section de fonctionnement se partage entre les recettes de fonctionnement (produits des impôts, dotation, recettes des services) et les dépenses de fonctionnement (charges de personnel, subventions, prestations de services).

Dans la section d'investissement, parmi les recettes, on retrouve les excédents réalisés et prévisionnels, le remboursement de la TVA, la taxe d'aménagement, le produit des cessions et les subventions d'investissement notamment. S'agissant des dépenses d'investissement, il y a le remboursement de l'emprunt à taux zéro, les dépenses dans le cadre des travaux de la

rue de la Ladrerie, rues d'Hautefois et Guinguette, la vidéo protection ainsi que l'achat d'équipement technique par exemple.

Une présentation est annexée à la présente délibération.

Les sections d'investissement et de fonctionnement sont résumées ci-dessous :

Investissement

Dépenses	2 690 525,38 €
Recettes	2 690 525,38 €

Fonctionnement

Dépenses	1 934 357,49 €
Recettes	1 934 357,49 €

Le taux de fongibilité est maintenu à 7.5% pour l'année 2025.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, il propose de passer au vote.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité (17 voix pour).

Point N°6 : [FINANCES] Vote des subventions aux associations pour 2025.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme GELEZ pour la présentation du tableau ci-après :

Associations	Subvention 2025	
	Subvention	Exceptionnelle
Abeilles en Pévèle	0 €	0 €
ACAM	0 €	310 €
Amicale des Anciens Combattants	250 €	0 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Templeuve	0 €	0 €
Amicale pour le Don de Sang Bénévole	0 €	0 €
APECC	0 €	0 €

Arts en Ciel	300 €	200 €
ASEC	3 500 €	0 €
Basket Loisirs	0 €	0 €
Cap' Country Club	400 €	0 €
Cap' Jeunes	1 500 €	300 € (sur justificatif)
Cat' Nat	100 €	0 €
Club de Coupe et Couture	300 €	0 €
Club de Plongée	0 €	0 €
Club de Scrabble en Pévèle	300 €	0 €
Club des Aînés	0 €	0 €
Comité d'Animation	1 000 €	0 €
ES Cappelle-Pont à Marcq	1 500 €	500 € (pour formation sur justificatif)
Harmonie « Les Amis Réunis »	500 €	0 €
Les Alyzées	0 €	0 €
La Boule Cappelloise	400 €	0 €
Linux Nord Pas-de-Calais	0 €	0 €
Poussez la porte	300 €	0 €
Société Historique du Pays de Pévèle	100 €	0 €
Tennis de Table Cappelle-en-Pévèle	1 500 €	500 € (pour formation sur justificatif)
Vélo Club Templeuve-Cappelle	200 €	0 €
2CV Club du Pays de Pévèle	300 €	0 €
Total	12 450 €	1 810 €

Le Conseil Municipal, avec **17 voix pour** :

- Vote l'octroi des subventions aux associations communales selon le tableau ci-dessus
- Prévoit que les dépenses seront reprises sur l'article 65748, de la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

Point N°7 : [FINANCES] Délibération annule et remplace la délibération 63/2024 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En raison du dépassement de plafond autorisé par la circulaire 31/12/2024 de la préfecture du Nord, le SGC nous demande de prendre une nouvelle délibération afin de remplacer celle citée en objet,

Le montant d'autorisation délibéré lors de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2024 est de 703 597,16 € (25% du budget d'investissement prévu en 2024). Celui-ci prenait en compte les crédits au 1641 (17 607 €) et les restes à réaliser en dépenses (117 877,66 €) qu'il convient de pas intégrer dans les calculs.

Le montant est donc revu et réaffecté.

Cette délibération annule et remplace celle du 18 décembre 2024.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.
Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L 4312-6.

Rappel des éléments d'investissement constitutifs du budget principal 2024 :

Les dépenses d'investissement 2024 représentent : 2 949 873,32 €

Les crédits d'investissement 2024 de : 17 607,00€

Les restes à réaliser en dépense de : 17 877,66€

Soit un plafond autorisé de 2 814 388,44€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25% du budget d'investissement 2024 soit 703 597,16€ € et d'affecter cette somme comme suit :

- Chapitre 20 : 20 000 €
- Chapitre 21 : 683 597,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (17 voix pour) :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;
- Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au BP 2025.

Point N°8 : [FINANCES] Autorisation de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'installation de deux feux tricolores dits « feux récompenses ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département du Nord propose une aide nommée « répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière (A.M.P.) » pour les projets visant à l'étude et la mise en œuvre de plans de circulation, à la création de parcs de stationnement, à l'installation et au développement de signaux lumineux et travaux de sécurité routière et à la réalisation, l'aménagement, la rénovation et la sécurisation d'itinéraires piétons.

Dans ce cadre un dossier sera déposé en 2025 pour l'acquisition et la pose de 2 feux verts récompense dont le montant est estimé à 23 948,52 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour et 1 abstention), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de Solliciter

les demandes de subventions « Amendes de Police » catégorie de travaux 2D à la hauteur de 75% soit une subvention de 17 961,39 €.

Le montant HT pris en charge par la commune est de 5 987.13 €.

Point N°9 : [MARCHÉS PUBLICS] Mise en place d'une convention de groupement de commandes Assurances statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2025_027 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 25 février 2025, relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « *Assurances statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC* »,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec **17 voix pour** :

- De participer au groupement de commandes « *Assurances statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC* »,
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Point N°10 : [MARCHÉS PUBLICS] Mise en place d'une convention de groupement de commandes Vérifications réglementaires des Etablissements recevant du public (ERP).

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2025_026 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 25 février 2025, relative à la signature d'une convention de groupement de commandes

« *Vérifications réglementaires des Etablissements recevant du public (ERP)* »,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par

chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Communauté de Communauté de Communes Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec **17 voix pour** :

- De participer au groupement de commandes « **Vérifications réglementaires des Etablissements recevant du public (ERP)** »,
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Point N°11 : [MARCHÉS PUBLICS] Mise en place d'une convention de groupement de commandes Vérifications réglementaires et maintenance des extincteurs.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2025_025 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 25 février 2025, relative à la signature d'une convention de groupement de commandes

« Vérifications réglementaires et maintenance des extincteurs »,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Communauté de Communauté de Communes Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec **17 voix pour** :

- De participer au groupement de commandes « **Vérifications réglementaires et maintenance des extincteurs** »,
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Point N°12 : [DIVERS] Signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'évolution du réseau graines de culture(s).

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire »,

Considérant que la Communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire,

Considérant que le réseau des médiathèques est reconnu d'intérêt communautaire,

En 2017, la Communauté de communes Pévèle Carembault a élaboré convention de partenariat afin de formaliser les engagements réciproques des membres du réseau « Graines de Culture(s) ».

En 2021 et 2022, les communes d'Orchies et d'Attiches ont rejoint le réseau. Il y a maintenant 34 médiathèques participantes.

Le réseau ayant évolué pour atteindre un niveau dit "3 étoiles", il convient de mettre à jour la convention, comme annexée à la présente délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec **17 voix pour** :

- D'autoriser Madame/Monsieur le Maire, à signer la convention de partenariat pour le réseau « Graines de Culture(s) ».

Questions Diverses / Tour de Table

Monsieur Bernard CHOCRAUX

Maire de Cappelle-en-Pévèle

Remercie les élus pour leur dévouement qui participe à la bonne gestion des finances de la commune. Informe de l'arrivée d'une orthophoniste au cabinet médical et prochainement d'une graphologue graphothérapeute. Le Médecin s'est installé en mairie annexe. Le pôle médical est donc de plus en plus disponible pour la population cappelloise. Les loyers communaux tout confondu génèrent environ 10 000€/an.

Rappel de la nécessité des élus de passer par une demande auprès de la DGS pour chaque demande d'intervention d'un agent technique et non directement auprès des agents ceci afin d'assurer la bonne organisation des activités.

Monsieur Jean-Pierre ROCHE

Conseiller Délégué à la Voirie, à la Propreté Urbaine et à la Sécurité

Informe le conseil municipal que l'enrobé des pistes cyclables de la rue de la Ladrerie est programmé le 10 et 11 avril prochain. Le fleurissement de cette rue est en cours.

Madame Laetitia THELLIER-CUVELIER

2ème Adjointe : Éducation et Citoyenneté

Les inscriptions pour la rentrée 2025/2026 ont été réalisées pour la première fois par la commune puisque Mme DOR (la nouvelle directrice de l'école) n'a pas souhaité poursuivre les inscriptions réalisées auparavant par l'ancienne directrice. Les inscriptions ont donc été réalisées sur 3 jours différents. Actuellement 29 CM2 partiront au collège et nous avons reçu 13 nouvelles inscriptions. Les effectifs passeraient donc de 203 à 187 élèves. La directrice est sollicitée pour accepter les TPS du 1^{er} trimestre et quelques enfants du second semestre nés avant le 17 avril.

Dans le cadre la semaine musicale, 135 élèves primaires se sont produits au pacbo à Orchies le 25 mars dernier. C'était un très beau spectacle réalisé grâce à la dumiste subventionnée par la CCPC (dossier déposé l'année passée par Mme Thieffry). La commune a payé la location du Pacbo (600€) et le trajet en bus aller a été pris en charge par l'ASEC. Les enfants sont restés sur place suite à la répétition et sont repartis avec leur famille après le spectacle. La salle était comble, 500 spectateurs environ. Un film est prévu par l'ASEC.

Tauguy Castelain prépare la course d'orientation pour les enfants du CE1 au CM2.

Fête d'école prévue le 28 juin

Les élèves de CM2 mangeront au collège du 11 au 16 mai

L'intégration des CM2 au collège aura lieu le 13 juin

Mme Maria DA SILVA MARTINS

Conseillère Déléguée à la Communication et au Zéro Déchet

Le prochain Cappelle en nouvelle est prévu mis septembre.

La Carte du village est finalisée.

A l'aide de Mme Prevost, elles réalisent les tracés des voyettes grâce à l'application Visiorando.

Concernant notre participation au concours Ville et Villages Fleuris (VVF), la répartition des articles est en cours. Certains élus seront sollicités. Le travail de mise en page est important est génère une certaine inquiétude.

Monsieur Bruno CHACORNAC

5ème Adjoint : Culture et Tradition

La semaine musicale a rassemblé environ 50 personnes en médiathèque, 50 à l'église et 100 à la salle des fêtes.

Madame Christine CARNEAU

Conseillère Déléguée au Cimetière et aux Affaires Funéraires

Avec M Olive et M Martinache, nous prévoyons la plantation des bacs à l'entrée du cimetière.

Madame Peggy GELEZ

4ème Adjointe : Vie Associative Sportive et Culturelle

Cap'sport santé le planning est défini (activité Cap défis samedi après-midi, run and bike du dimanche matin contrairement aux années précédentes où celui-ci avait lieu le samedi soir...)

Le run and bike se réalisera en même temps qu'une course sur Genech en espérant que le succès soit au rendez-vous.

Rue de la Gare, les voitures roulent sur le trottoir quand elles croisent un camion. C'est dangereux. Monsieur le Maire précise qu'une rencontre est prévu avec le Maire de Templeuve à ce sujet. Les gendarmes seront sollicités.

Madame Elodie DELATRE

Conseillère Déléguée aux Fêtes et Cérémonies Officielles

Le devis du feu d'artifice du 14 juillet est reçu, le montant est de 4790€/TTC (sono + bouquet final amélioré).

M Dehouck est favorable à l'installation au château du beron.

Une livraison du matériel est possible le vendredi mais l'installation devra avoir lieu le lundi par les élus à partir de 10h (jour férié pas d'agent).

Madame Céline SINIARSKI

Conseillère Déléguée à l'enfant et l'adolescence

La CCPC nous a convié à une réunion mardi dernier, les centres aérés auront lieu du 07/07 au 01/08 et du 04/08 au 22/08, 2 nouvelles directrices ont été recrutées et conservation de la semaine avant la rentrée pour l'entretien des locaux.

Les inscriptions seront en ligne à partir du 22 mai à 19h sur MyPerischool.

Les aides au BAFA de la CCPC ont été entièrement distribuées (120 aides).

Monsieur Alexandre BOUVRY

Conseiller Délégué au Patrimoine Bâti et aux Constructions Neuves

Le City, les travaux de remplacement des filets ont été réalisés.

La levée des remarques des bureaux de contrôle est en cours.

Les travaux du stade (remplacement des billes de lièges, réparation des corners...) sont en cours.

Le retour de l'expertise judiciaire est prévu pour juin.

L'expertise thermique, la date est prise le 11 avril.

Le pro photovoltaïque a été reçu ce jour.

La demande de subvention sera déposée le 31 au plus tard.

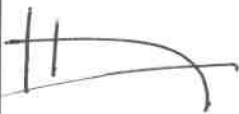
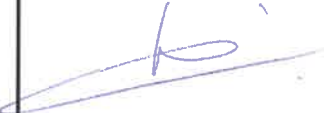
GTB une rencontre avec la CCPC est prévu afin de comparer les différents devis.

Fin du conseil à 20h30.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS :

INTITULÉ DE L'ACTE	N° DELIBERATION
[FINANCES] [FINANCES] Vote du compte financier unique (CFU).	10/2025
[FINANCES] Vote concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2024.	11/2025
[FINANCES] Vote des taux des taxes locales directes.	12/2025
[FINANCES] Vote du budget primitif 2025.	13/2025
[FINANCES] Vote des subventions aux associations pour 2025.	14/2025
[FINANCES] Délibération annule et remplace la délibération 63/2024 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.	15/2025
[FINANCES] Autorisation de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'installation de deux feux tricolores dits « feux récompenses ».	16/2025
[MARCHÉS PUBLICS] Mise en place d'une convention de groupement de commandes Assurances statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC.	17/2025
[MARCHÉS PUBLICS] Mise en place d'une convention de groupement de commandes Vérifications réglementaires des Etablissements recevant du public (ERP).	18/2025
[MARCHÉS PUBLICS] Mise en place d'une convention de groupement de commandes Vérifications réglementaires et maintenance des extincteurs.	19/2025
[MARCHÉS PUBLICS] Signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'évolution du réseau graines de culture(s).	20/2025

ELUS PRESENTS ET SIGNATURES

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
Bernard CHOCRAUX		François DESPREZ	
Laetitia THELLIER-CUVELIER		Paul BAERT	
Peggy GELEZ		Bruno CHACORNAC	
Jean-Pierre ROCHE		Dominique LAGANGA	
Annie BROUTIN		Maria DA SILVA MARTINS	
Christine CARON		Isabelle PERAL	Procuration à Mme DA SILVA MARTINS
Alexandre BOUVRY		Vincent GOHIER	
Christophe OLIVE	Procuration à M. CHACORNAC	Elodie DELATRE	
Céline SINIARSKI		François HENRIQUET	Absent
Julie DELTOUR	Absente		